

Concours de Nouvelles

« Spécial FANTASY »

CONCOURS OUVERT
du 01/11/2018 au 30/03/2019 inclus

Article 1 - Règlement

Un Concours de Nouvelles est organisé par la Médiathèque d'Hyères à l'occasion de son Exposition sur la Fantasy qui aura lieu **du mardi 23 avril au samedi 18 mai 2019**.

Remise des prix le vendredi 10 mai 2019 à 17h – Auditorium de la médiathèque.

Une **nouvelle** est un écrit simple, court et intense.

La fantasy est un genre littéraire présentant un ou plusieurs éléments surnaturels qui relèvent souvent du mythe, des légendes, des contes et qui sont souvent incarnés par l'irruption ou l'utilisation de la magie.

Une rubrique « Concours de Nouvelles » sera ouverte sur le site de la Médiathèque mediatheque.ville-hyeres.fr, sous l'onglet « Grand Public », « Rendez-vous ».

Vous pourrez y consulter le règlement et télécharger la fiche d'inscription.

Article 2 – Thème – Catégories

Le thème sera « Depuis des siècles le château de la cité d'Hyères s'était endormi... » A vous d'imaginer un univers de fantasy à partir de cette phrase. Vous pouvez vous inspirer des légendes hyéroises mais attention à ne pas les copier. (Grotte aux fées, croix du Fenouillet, château, Olbia, nombreuses sources, légendes des îles d'or...)

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous.

Il y aura 2 catégories :

- **une sélection jeunesse de 10 à 15 ans inclus**
- **une sélection adolescents et adultes à partir de 16 ans.**

Les concurrents ne peuvent présenter **qu'une seule nouvelle**. Les textes doivent être libres de droits et ne pas avoir reçu d'autre prix.

Article 3 – Modalités

Chaque texte est présenté avec son titre au début de la nouvelle sur la première page.

Il sera rédigé en français et dactylographié.

Pas de page blanche ou feuille de garde.

- Format de la page: A4 (21 x 29,7cm)
- Police de caractère: Arial
- Grandeur de caractère : corps 12
- Interligne: 1,5
- Marges de côtés, haut et bas : 2 cm
- Plus d'1 page minimum à 5 pages maximum.

LA REDACTION DES NOUVELLES se fera sur feuilles blanches **anonymes** numérotées **en bas de chaque page à droite**.

De plus, l'auteur portera, **en haut et à droite de chaque page un code** de son choix composé de 4 lettres et 4 chiffres (par exemple : adbs/9023).

Article 4 - Envoi

Le code et la catégorie choisie (Jeunesse ou Adolescents/Adultes) seront inscrits en gros caractères sur la fiche d'inscription.

La fiche d'inscription sera à joindre au texte de la nouvelle et devra être envoyé dans une enveloppe timbrée à l'adresse ci-dessous :

Médiathèque d'Hyères
Concours de Nouvelles spécial « Fantasy »
BP 709
83412 HYERES Cedex

LA DATE LIMITE d'envoi est fixée au samedi 30 mars 2019, le cachet de la poste faisant foi.

Article 5 – Sélection et jury

Un comité de lecture composé de bibliothécaires et de professionnels du livre procédera à la sélection (respect du thème et des consignes, orthographe et grammaire, cohérence de l'histoire, originalité, appréciations personnelles des jurés).

Les auteurs primés s'engagent à ne pas réclamer de droits d'auteur ni quoi que ce soit d'autres que le prix attribué à l'occasion de ce concours. Les nouvelles, primées ou non, restent libres de droits.

Le jury se réserve la possibilité d'annuler le concours si la participation était jugée trop faible.

Il est rappelé aux concurrents que les décisions du jury sont sans appel et que le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

Article 6 – Prix

La remise des prix aura lieu le vendredi 10 mai 2019 à 17h à la Médiathèque dans l'auditorium.

Le concours sera doté de récompenses attribuées :

- aux 3 premières nouvelles classées, catégorie jeunesse (jusqu'à 15 ans inclus)
- aux 3 premières nouvelles classées, catégorie adolescents / adultes (à partir de 16 ans)

Article 7 – Cession de droits

La nouvelle envoyée ne sera pas restituée à son auteur (vous devrez en garder une trace numérique au format doc pour une éventuelle impression ultérieure).

Les participants déclarent être l'auteur et seul titulaire des droits de propriété littéraire et artistique des œuvres envoyées dans le cadre du concours.

Par l'acceptation du présent règlement, les participants consentent à rendre leurs œuvres publiques et cèdent à titre gratuit les droits de représentation et de production y afférant. La cession du droit de représentation s'étend à toute communication de l'œuvre au public par voie papier, d'affichage (articles de journaux, magazines), audiovisuelles ou numérique (publication sur réseaux – via Internet, etc...), effectuée par la Médiathèque. Les cessions susvisées sont accordées pour toute la durée légale de protection des œuvres concernées.

Enfin, les participants consentent à l'utilisation de leur nom et de leur image dans le cadre du concours et de la mise en ligne des résultats. Une autorisation écrite sur la fiche d'inscription du ou des représentants légaux sera nécessaire pour les mineurs.

Article 8 – Information des lauréats

Tous les participants seront informés du résultat du concours par courriel.

De plus, les résultats seront consultables sur le site de la Médiathèque.

Toute l'équipe de la Bibliothèque vous remercie pour votre participation.

A Hyères, le 18/10/2018

Franck MEI
Directeur de la Médiathèque d'Hyères